

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **20 JUIL. 2018**

portant nomination des membres du jury du concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité « artiste licier » du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal TORRES, conservateur en chef du patrimoine, département des objets d'art, musée du Louvre, est désigné en qualité de président du jury du concours externe pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité « artiste licier » du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Charlotte CHENEVIÈRE, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », atelier de Paris, département de la production, Manufacture nationale de la tapisserie de Beauvais, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Monsieur Christophe PELLISSIER, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « artiste licier », atelier de Paris, département de la production, Manufacture nationale de la Savonnerie, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Madame Marie RUTSCHOWSCAYA, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « artiste licier », cheffe de service adjointe, département de la production, Manufacture nationale de la tapisserie des Gobelins, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Charlotte CHENEVIÈRE, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », atelier de Paris, département de la production, Manufacture nationale de la tapisserie de Beauvais, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

Article 3

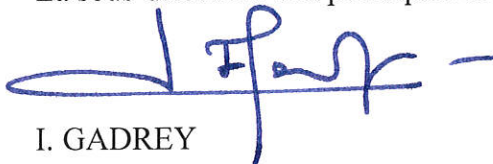
Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **20 JUIL. 2018**

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY